

**655<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 19 avril 2006

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 2 FEVRIER 2007 (N° 7.793)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- |   |  |
|---|--|
| I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 2448).   | VII. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 2462).                               |
| II. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU EDMOND LAFOREST DE MINOTTY, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL (p. 2451). | VIII. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 2463).                   |
| III. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 2453).  | IX. ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 2463). |
| IV. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 2453).                               | X. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 2467).   |
| V. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES (p. 2456).             |  |
| VI. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 2458).             |  |

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2006**

—  
**Séance Publique  
du mercredi 19 avril 2006**  
—

*Sont présents* : M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge ; MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Stéphane VALERI, Conseillers Nationaux.

—  
*Absents excusés* : Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Catherine FAUTRIER, Christine PASQUIER-CIULLA et M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—  
*Assistent à la séance* : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Rainier IMPERTI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

—  
*Assurent le Secrétariat* : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mme Karine MARQUET, Administrateur.

—  
La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge.  
—

**I.  
RENOUVELLEMENT DU  
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE**

**M. le Président d'âge.**- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire de l'année 2006.

Je dois tout d'abord excuser l'absence de Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Catherine FAUTRIER et Christine PASQUIER-CIULLA, ainsi que de M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

Nous passons maintenant au premier point de l'ordre du jour.

Ainsi que vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur de notre Assemblée, cette première Séance Publique de la première session est tout d'abord consacrée à l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil National.

Je vous rappelle que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice ; je vous invite donc, chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

**M. Stéphane VALERI.**- Monsieur le Doyen, je suis candidat à ma réélection à la Présidence du Conseil National.

**M. le Président d'âge.**- Monsieur Stéphane VALERI, je vous remercie.

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Madame Anne POYARD-VATRICAN et Monsieur Thomas GIACCARDI, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assistés de Madame la Secrétaire Générale.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale*).  
—

**M. le Président d'âge.**- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 19 ;

Majorité absolue : 10 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Bulletins en faveur de M. Stéphane VALERI : 14.

Je proclame Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National et l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

—  
(*M. Jean-Joseph PASTOR quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place*).  
—

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Doyen, merci à toutes et à tous.

Avant de prononcer quelques mots, je crois que Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir, nous vous écoutons.

**Monsieur le Ministre d'Etat.**- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, permettez-moi très simplement au nom du Gouvernement de vous adresser nos très chaleureuses félicitations pour votre élection.

Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi poursuivre avec vous notre dialogue, notre coopération au service du Prince Souverain et des intérêts de la Principauté et de toute sa population. Merci.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos propos.

Je souhaite également remercier chaleureusement la majorité des Conseillers Nationaux qui m'ont renouvelé ce soir leur confiance.

Nous avons gagné les dernières élections en proposant aux Monégasques une évolution sereine pour Monaco.

Depuis trois ans maintenant, nos compatriotes peuvent constater que nous la mettons en œuvre avec le Gouvernement Princier, vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, dans l'attachement au Prince Souverain et le respect de nos Institutions, en étant fidèles aux engagements pris et en défendant nos propositions pour répondre aux attentes de la population et préparer l'avenir du pays, toujours avec conviction et, quand c'est nécessaire, avec fermeté.

L'évolution sereine consiste à adapter notre pays aux réalités de notre temps, sans rupture avec notre passé et nos traditions, en préservant nos spécificités.

Notre méthode, qui a fait ses preuves, est fondée sur des rapports constructifs avec le Gouvernement, sur la base de positions très fermes du Conseil National, pour la défense des intérêts des Monégasques et du pays.

Cette détermination, ne vous y trompez pas, est la raison qui explique que nombre de nos propositions aient été entendues depuis trois ans par le Gouvernement.

Les résultats sont là pour le prouver. Ce soir, je ne rappellerai brièvement que quelques avancées majeures obtenues en matière de construction de logements domaniaux, avec 838 appartements domaniaux dans cette législature contre à peine 260 dans la précédente, en matière de protection de la population stable dans le secteur ancien d'habitation, les progrès réalisés aussi pour l'égalité hommes/femmes, la réhabilitation du Cap Fleuri, le démarrage de la construction d'une maison de retraite à Monaco et d'un club pour les jeunes, l'instauration du temps partiel dans la Fonction Publique, l'augmentation de 50 % du montant des bourses d'études, l'exonération des charges patronales pendant deux ans pour toute embauche d'un Monégasque, le vote et la modernisation – j'ai fait les comptes ce soir – de plus de trente lois déjà en trois ans, ou tout récemment la décision de lancer la restructuration du CHPG, notre Centre Hospitalier Princesse Grace.

Monsieur le Ministre, il reste, nous le savons, néanmoins beaucoup à faire dans les deux dernières années de cette législature.

Je serai, avec tous mes collègues, particulièrement vigilant notamment pour que soit mis en œuvre, dès 2007, un important programme d'accession à la propriété pour les Monégasques dans les immeubles domaniaux ou bien encore sans délai, appliquer enfin une politique de gestion des ressources humaines plus sociales au sein de la SBM, plus respectueuse des personnels et une ambitieuse politique marketing de développement de la clientèle, particulièrement pour les casinos de cette société.

Chers collègues, pour terminer cette brève intervention, je vous confirme ma détermination à continuer, avec vous et avec votre soutien, et à parachever la politique pour laquelle nous avons été élus il y a trois ans et dont les résultats dans le pays sont déjà perceptibles par tous. Je vous remercie.

Nous allons, conformément à l'ordre du jour, passer à présent à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Président, je présente ma candidature.

**M. le Président.-** Monsieur Claude BOISSON est donc candidat. Nous passons à la procédure de vote. Je vais demander à Madame Anne POYARD-VATRICAN et à Monsieur Thomas GIACCARDI de bien vouloir procéder au dépouillement, assistés de Madame la Secrétaire Générale.

—————  
*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).*  
—————

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 20 ;

Majorité absolue : 11 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Bulletins en faveur de M. Claude BOISSON : 15.

Monsieur Claude BOISSON est élu Vice-Président du Conseil National.

Permettez-moi, Monsieur le Vice-Président, de vous féliciter pour votre réélection.

*(Applaudissements).*

Souhaitez-vous dire quelques mots ?

**M. Claude BOISSON.-** Oui, Monsieur le Président.

Je vous remercie pour le témoignage de confiance que vous me renouvez cette fois encore.

Après cette traditionnelle phrase de courtoisie et de convenance, j'ai pensé que pour rompre la monotonie des habituels et insipides remerciements, il était opportun que j'exprime quelques impressions au moment de cette élection pour la 3<sup>ème</sup> fois au poste de Vice-Président... car il y a tous ceux pour qui il apparaît évident que je me sois représenté à ce poste... mais il y a aussi ceux qui se demandent pourquoi je le fais, alors

qu'ils savent parfaitement que je ne suis pas un Vice-Président comblé et épanoui dans ma fonction et que je ne manque jamais au sein du groupe majoritaire d'exprimer mes divergences, voire même de dénoncer d'éventuels dysfonctionnements et carences, afin de demeurer un élu libre et toutefois accepté, puisque j'ai été réélu Vice-Président.

Or, à ces compatriotes, je leur dois un langage de vérité, comme je le réclame si souvent de la part des autres et, notamment, des Membres du Gouvernement ! Mais vous comprendrez que les vérités ont aussi leurs limites lorsqu'on accepte d'honorer un statut qui implique une certaine obligation de réserve et un minimum de discipline au sein du groupe majoritaire auquel j'appartiens et dans lequel, « l'Union pour l'avenir pour Monaco » (U.N.A.M.) a décidé de rester, au moment du départ de « Promotion de la Famille Monégasque » (P.F.M.).

Il est vrai que Claude BOISSON était peu motivé pour représenter sa candidature à ce poste... En effet, je considère que je ne peux le remplir tel que je l'imaginais, c'est mon imaginaire. Souvenez-vous, l'an dernier après mon élection et lors de mes remerciements, je disais : « Je continuerai à donner mon concours et ma disponibilité, avec la même détermination que jusqu'à présent, dans la limite des responsabilités qui me sont octroyées par l'Institution et en fonction de la collaboration que le Président du Conseil National souhaitera de ma part ». Eh bien, je l'ai fait avec détermination, mais vraiment, en fonction de la collaboration que m'a demandée le Président et dans les limites dont je suis désormais pleinement conscient !

Je me bornerai à dire, pour illustrer mon ressenti, que le travail d'équipe et de complémentarité, que j'espérais entre le Vice-Président et le Président, se réduit en fait... à une cohabitation... ce n'est même pas le mot, puisque l'on ne me voit au Conseil National que pour venir travailler avec les autres élus dans de nombreuses réunions et commissions, tout en n'étant pas un professionnel de la politique, là où le travail des élus est si peu visible et valorisant pour l'opinion publique, mais pourtant si important et indispensable pour concrétiser le programme de l'U.p.M... En fait, je crois que le mot qui convient serait plutôt : « co...-existence ».

Alors me direz-vous, pourquoi se représenter ? Parce que, au-delà des états d'âme de l'élu, doit prévaloir la responsabilité du leader du groupe politique de « l'Union pour l'Avenir de Monaco » (U.N.A.M.) et que ses membres considèrent, qu'à la suite des élections en 2003, ce poste revenait au groupe minoritaire U.N.A.M., puis à moi-même, pour diverses raisons que les Monégasques avaient évaluées en votant pour moi, afin que je puisse représenter certaines idées et valeurs.

Ma candidature avait dès lors été acceptée par la majorité U.p.M., (composée alors de l'U.P., l'U.N.A.M. et de P.F.M.).

De ce fait, le principe que le Vice-Président doit être de la même composante politique que le Président pour remplir le rôle institutionnel défini par la Constitution n'a aucun sens, dans ce contexte de la cohabitation entre l'U.P. et l'U.N.A.M.

N'étant pas à ce poste par opportunisme ou pour bénéficier de quelques invitations ou photographies, même si je considère qu'il est du devoir des élus de représenter le Conseil National dans le plus grand nombre de manifestations et de travaux, ma présence à ce poste représente le moyen d'être le mieux informé possible, d'exprimer mes idées, mais aussi et surtout mes principes et mes valeurs, au prix s'il le faut d'être quelquefois perçu comme un « opposant »... et ce n'est pas difficile, tant je regrette que l'opposition qui existe manque d'implication et d'efficacité, pour remplir un rôle d'opposition constructive et programmatrice.

Vous voyez, chers amis de l'U.p.M., que contrairement à ce que certains croyaient au début de ce mandat, lorsque je défendais le principe du « débat d'idées » avec l'opposition, je n'ai aucune compromission avec les élus des groupes politiques de l'opposition, mais cela n'est d'ailleurs pas incompatible, malgré les divergences d'idées, avec les relations de respect et même de convivialité que l'on peut conserver avec certaines personnes, n'en déplaise à quiconque !

En contrepartie, je veux défendre et représenter à ce poste de Vice-Président, comme le font la plupart des élus U.p.M., des valeurs morales et humaines ; je n'en ai pas le monopole car, heureusement, nous sommes nombreux à avoir cet objectif... Mais encore faut-il mettre en application ces principes, car il n'y a rien de plus indécent que de prétendre à cette démarche et de faire en tout ou en partie le contraire.

L'éthique en politique, c'est aussi ne pas prêcher contre le clientélisme et la démagogie et les pratiquer ensuite de manière occulte ou les remplacer par le populisme... C'est défendre chaque Monégasque lorsque c'est justifié, condamnant ainsi concrètement les privilèges, et pas uniquement à des fins électoralistes.

Ainsi, par exemple, au risque de déplaire à quelques électeurs, y a-t-il un seul Monégasque qui peut dire que « je l'ai pistonné » pour avoir un avancement au Casino ? Aucun ! bien sûr, malheureusement pour ceux qui l'espéraient. J'ai ainsi préservé les engagements que l'U.p.M. avait pris avec force et conviction avant les élections.

Quoi de plus médiocre qu'un politique qui défendrait les valeurs d'équité et de transparence et qui ferait en partie le contraire pour servir uniquement ses ambitions personnelles !

Je veux donc continuer à travailler pour l'avenir, sans décalage entre ce que l'on dit et ce que l'on fait, en me comportant avec rigueur et éthique, en développant des méthodes de travail, d'information et de communication où chacun est impliqué et responsabilisé, en donnant une véritable place dans la réflexion, à l'opposition, en continuant à réaliser les objectifs du programme U.p.M., en défendant nos prérogatives mais en respectant celles du pouvoir exécutif...

Pour ces raisons, « je persiste et signe » à ce poste de Vice-Président ; et cette fois, je formule de sincères remerciements : à ceux qui m'ont élu avec sincérité et conviction, mais aussi, au cas où il en existe, à ceux qui, après mon discours, le regrettent déjà, à ceux qui envieraient ma place, à ceux qui se garderaient bien de voter pour moi, sauf lorsque je fais le « béni oui-oui », mais qui le font, discipline de parti oblige, et même à l'opposition, de ne pas m'avoir élu, car le contraire m'aurait mis dans une perception inconfortable.

Alors, compte tenu que je ne serai jamais un Vice-Président « potiche », je conserverai au sein de la majorité ma liberté d'expression et d'action.

Puisque l'union fait la force et que je ne serai pas l'oignon qui fera la farce, je n'ai qu'une devise pour l'instant : le programme, rien que le programme, le plus possible du programme, dans l'intérêt de l'avenir de Monaco et auprès de nos Princes. Merci.

**M. le Président.-** Nous allons à présent continuer l'ordre du jour, mais, même si je découvre cette intervention sur le siège, il n'aura échappé ni au Vice-Président, ni à moi-même que, ce soir, nous avons bien été élus, lui et moi, par les mêmes Conseillers Nationaux de l'U.P. et de l'U.N.A.M., ce qui démontre la solidarité de nos formations politiques au sein du groupe majoritaire de l'U.p.M. et l'unité de notre majorité parlementaire, sur l'essentiel, c'est à dire pour la réalisation des avancées contenues dans notre programme, que la majorité des Monégasques a approuvées en votant pour nous.

Nous allons à présent passer au point suivant de l'ordre du jour.

## II.

### HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE FEU EDMOND LAFOREST DE MINOTTY, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL

Il me revient de rendre hommage à la mémoire de feu Edmond LAFOREST de MINOTTY, ancien Conseiller National, en présence de plusieurs membres de sa famille qui sont ce soir parmi nous et que je salue particulièrement.

Edmond LAFOREST de MINOTTY, ancien Conseiller National, nous a quittés le 27 janvier dernier, jour de la Sainte Patronne de la Principauté. Il venait de fêter son quatre-vingt-sixième anniversaire.

Passionné de sport, il fut pendant plus de vingt ans, un dirigeant de l'ASM, œuvrant avec passion pour que les couleurs monégasques resplendissent haut et fort.

En politique, il s'était engagé aux côtés du regretté Président du Conseil National, Jean-Charles REY, et fut élu à deux reprises, en 1963 et 1968.

Ses interventions en Séance Publique privilégiaient volontiers, outre le domaine sportif, tout ce qui pouvait avoir un retentissement sur la qualité de vie de ses compatriotes : par exemple la qualité et le coût des services publics concédés, la réglementation concernant les bruits urbains ou l'impact sur la vie de quartier de certaines opérations d'urbanisme.

Il avait également été l'auteur d'une proposition de loi instituant le service à mi-temps dans la Fonction publique monégasque. Il aura fallu bien du temps, et surtout une forte détermination du Conseil National, pour que cette possibilité de travail à temps partiel pour les fonctionnaires entre enfin dans la pratique, puisque ce n'est qu'en 2003, au cours de cette législature, que notre Assemblée a voté la loi n° 1.275 qui permet aux fonctionnaires d'exercer leur activité à temps partiel. Le regretté Monsieur LAFOREST de MINOTTY y avait déjà pensé dans les années 60.

Moi-même et l'ensemble des Conseillers Nationaux souhaitions ce soir avoir tous ensemble une pensée émue en la mémoire de notre ancien Collègue, qui vient de disparaître. Nous présentons nos condoléances attristées à l'ensemble des membres de sa famille. Avant d'observer en sa mémoire quelques instants de silence, je crois, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous souhaitiez également vous associer à cet hommage.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais ce soir m'associer, à titre personnel et au nom du Gouvernement Princier, à l'hommage solennel que vous venez de rendre, Monsieur le Président, à celui qui fut un Conseiller National et qui a contribué ainsi à la vie politique de son pays auquel il était particulièrement attaché.

Vous venez de souligner avec émotion cet engagement et je n'y reviendrai pas, mais je voudrais aussi souligner le rôle qu'a joué le serviteur de l'Etat.

Edmond LAFOREST de MINOTTY, que je n'ai pas connu personnellement mais dont j'ai beaucoup entendu parler par des personnes qui travaillent auprès de moi, fut pendant de longues années un fonctionnaire dévoué au

sein de la Direction des Services Fiscaux. Il y réalisa toute sa carrière et laissa le souvenir d'une personne attentive à sa mission, profondément imprégnée du sens du service public, tout en étant un homme ouvert et disponible, tant pour les administrés que pour ses collègues.

Son amour du service de l'Etat, il a réussi à le transmettre à ses enfants qui ont suivi son exemple et qui ont également fait carrière dans l'Administration qu'ils ont quittée, il y a quelques années. Ceci n'empêche pas son nom de figurer dans la haute Administration et dans la haute Fonction Publique, ce qui démontre l'attachement de sa famille à cette Institution.

C'est aussi l'amoureux de son pays que j'aborderai également. Sportif accompli, il se dévoua au monde associatif et sa silhouette n'est pas prête d'être oubliée au Stade Louis II qu'il fréquenta avec assiduité et passion.

Je ne peux terminer mon propos sans revenir sur ce qui fut certainement le trait marquant de sa personnalité, son attachement profond, sincère, sans faille aux traditions de son pays sous toutes leurs formes. Il fut pendant fort longtemps un des piliers de l'Association des Traditions Monégasques et ne manqua jamais de les respecter et de les promouvoir.

Voilà donc en quelques mots, l'image que laissera Edmond LAFOREST de MINOTTY, celle d'un honnête homme, serviteur et amoureux de son pays.

Je m'incline devant les membres de sa famille, douloureusement touchée par cette disparition. Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je vais à présent vous demander de bien vouloir vous lever, pour observer quelques instants de recueillement en hommage et en la mémoire de notre Collègue défunt.

—  
(L'Assemblée observe quelques instants  
de recueillement).  
—

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat me demande de bien vouloir l'excuser : il nous quitte quelques minutes pour aller accueillir S.A.S. le Prince Souverain de retour de Son expédition au Pôle Nord, Qui va donc arriver à l'héliport dans quelques minutes. Je voudrais saisir cette occasion qui m'est donnée au nom de mes Collègues et de tous les Monégasques, pour adresser nos félicitations les plus chaleureuses à notre Prince, qui vient de réussir ce qui est à la fois un exploit sportif, un acte de fidélité et

d'admiration pour Son Aïeul le Prince Albert 1<sup>er</sup> et un grand événement médiatique au service de la cause de la préservation de l'environnement et du développement durable.

Tous les Monégasques ont été extrêmement émus de voir leur Prince déployer le drapeau rouge et blanc sur ce point hautement symbolique de notre globe qu'est le Pôle Nord. Et c'est en montrant le changement survenu à l'évidence dans le climat polaire que l'on peut sensibiliser encore davantage le public au réchauffement climatique et à l'impératif d'actions concertées à grande échelle en faveur des énergies propres. Nous pouvons, je crois, être fiers que notre Prince se soit montré à l'avant-garde de ce combat.

*(Applaudissements).*

### III.

#### RENOUVELLEMENT DES SECRÉTAIRES

L'ordre du jour de notre séance appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui, depuis des décennies, sont désignés Secrétaires. Je vous propose, comme depuis le début de cette législature d'ailleurs, que nous soyons fidèles à cette tradition en désignant les deux benjamins du Conseil National à ce poste ; Mme Catherine FAUTRIER, qui est absente de la Principauté ce soir, m'a fait part de son accord pour se représenter à ces fonctions.

Monsieur Thomas GIACCARDI, acceptez-vous également cette mission ?

**M. Thomas GIACCARDI.-** J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GIACCARDI.

Je vous propose, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, bien sûr, conformément au règlement, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ?

S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc l'appliquer.

Je mets aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Thomas GIACCARDI aux postes de Secrétaires du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Thomas GIACCARDI sont élus Secrétaires du Conseil National.

### IV.

#### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées, tout d'abord, pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

##### *Commission des Finances et de l'Economie Nationale*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
MM. Claude BOISSON  
Alexandre BORDERO  
Claude CELLARIO  
Jean-Michel CUCCHI  
Mme Catherine FAUTRIER  
MM. Jean-Charles GARDETTO  
Thomas GIACCARDI  
Jean-Pierre LICARI  
Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Vincent PALMARO  
Jean-Joseph PASTOR  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
MM. Daniel RAYMOND  
Henry REY  
Jacques RIT  
Jean-François ROBILLON  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET  
Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder pour des raisons de transparence et d'information du public, en Séance Publique, à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur PALMARO, vous souhaitez vous exprimer, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Tout simplement pour confirmer ma candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Alors, je le rappelle, ne votent que les membres de la Commission.

Y a-t-il d'autres candidats à cette fonction ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de voter à main levée pour la candidature de M. Vincent PALMARO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Vincent PALMARO est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Passons maintenant à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses*

M. Bruno BLANCHY

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Jean-Michel CUCCHI

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Vincent PALMARO

Mmes Christine PASQUIER-CIULLA

Anne POYARD-VATRICAN

MM. Daniel RAYMOND

Jacques RIT

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je suis de nouveau candidat à la présidence de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de voter à main levée pour la candidature de M. Alexandre BORDERO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Nous continuons.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de Législation*

M. Bruno BLANCHY

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude BOISSON

Claude CELLARIO



Mmes Michèle DITTLLOT  
Catherine FAUTRIER  
MM. Jean-Charles GARDETTO  
Thomas GIACCARDI  
Jean-Pierre LICARI  
Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Vincent PALMARO  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
MM. Henry REY  
Christophe SPILOTIS-SAQUET

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Monsieur le Président, je souhaite poser ma candidature.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de Législation de voter à main levée pour la candidature de M. Claude CELLARIO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

M. Claude CELLARIO est élu Président de la Commission de Législation. Je vous donne la parole Monsieur CELLARIO.

*(M. Jean-Pierre LICARI s'abstient).*

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier les Membres de la Commission du témoignage de confiance qu'ils me donnent à travers cette élection.

**M. le Président.-** Nous continuons. Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Relations Extérieures*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
MM. Claude BOISSON  
Claude CELLARIO  
Mmes Michèle DITTLLOT  
Catherine FAUTRIER  
MM. Jean-Charles GARDETTO  
Thomas GIACCARDI  
Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
M. Jean-Joseph PASTOR  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
MM. Jean-François ROBILLON  
Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je suis candidat au poste de Président de la Commission.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures.

## V.

**RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS  
SPÉCIALES ET RENOUVELLEMENT  
DE LEURS MEMBRES**

En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission Spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes. Depuis le début de cette législature, nous avons décidé de la reconduire sous l'appellation Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Education et de la Jeunesse*

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS

Michèle DITTLLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Fabrice NOTARI

Vincent PALMARO

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, qui est absente ce soir, m'a fait part de son souhait d'être reconduite à la présidence de cette Commission. Y a-t-il d'autres

candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter à main levée pour la candidature de Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS est élue Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

En remontant le temps, on arrive à 1993, c'était l'année où était instaurée une Commission Spéciale du Logement. Puisque le logement constitue actuellement pour les Monégasques et le Conseil National la priorité nationale, je propose bien évidemment de perpétuer cette Commission.

Je mets aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission du Logement*

MM. Bruno BLANCHY

Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Mme Michèle DITTLLOT

MM. Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Vincent PALMARO

Daniel RAYMOND

Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission du Logement. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je propose d'être candidat à la présidence de cette Commission, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Daniel RAYMOND.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Daniel RAYMOND est élu Président de la Commission du Logement.

Nous arrivons en 2003, au début de cette législature, en vertu toujours de l'article 13 du Règlement intérieur, nous avons créé également deux nouvelles Commissions spéciales, souhaitées par la nouvelle majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture.

Je vous propose de mettre aux voix tout d'abord la reconduction de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Droits de la Femme et de la Famille*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Alexandre BORDERO

Jean-Michel CUCCHI

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Mmes Christine PASQUIER-CIULLA

Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Mme Catherine FAUTRIER, qui est absente ce soir, m'a fait part de son souhait d'être reconduite à la présidence de cette Commission. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter à main levée pour la candidature de Mme Catherine FAUTRIER.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Nous passons à présent à la reconduction de la Commission de la Culture, créée également au début de cette législature en 2003.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de la Culture*

MM. Bruno BLANCHY

Alexandre BORDERO

Mme Michèle DITTLOT

MM. Bernard MARQUET

Fabrice NOTARI

Jean-Joseph PASTOR

Daniel RAYMOND

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Madame DITTLLOT, je vous en prie.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Monsieur le Président, je me représente à la Présidence de cette Commission.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture de voter à main levée pour la candidature de Mme Michèle DITTLLOT.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Michèle DITTLLOT est élue Présidente de la Commission de la Culture.

## VI.

### RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National aux Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Je voudrais simplement rappeler avant que nous passions au vote, toujours à main levée si vous en êtes d'accord, que le groupe majoritaire a décidé de poursuivre l'ouverture démocratique qui a été réalisée l'an dernier. Je vous rappelle, en effet, que depuis 2005, avec les voix des élus de la majorité, M. Jean-Joseph PASTOR est délégué à la Commission mixte d'Etudes pour les Grands Travaux, M. Henry REY à la Commission consultative de coopération avec la S.B.M. et Mme Christine PASQUIER-CIULLA au Comité supérieur du Tourisme. Ces trois élus de l'opposition ont fait part de leur souhait d'être à nouveau candidats à ces délégations. Dans le même état d'esprit de respect du pluralisme, le groupe majoritaire soutiendra, comme ils l'ont également souhaité, la réélection de M. NIGIONI comme délégué à la Commission mixte d'Etude du Problème du Logement et à la Commission consultative de coopération avec la S.B.M., et comme suppléant à la Commission Nationale des Sports, ainsi que la candidature de M. RIT comme suppléant au Comité Supérieur d'Urbanisme et à la Commission de l'Aide à la Famille monégasque, fonctions qu'ils occupent depuis le début de la législature. Donc bien qu'ils aient décidé tous deux de quitter la majorité en début d'année, en tant que membre du parti P.F.M., le groupe majoritaire souhaite, comme ils l'ont demandé, voter en leur faveur ce soir pour qu'ils poursuivent leur travail.

M. Jean-Pierre LICARI, 3<sup>ème</sup> élu P.F.M., pour sa part, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son

mandat à la Commission de Réforme des Codes, considérant que ce siège, si j'ai bien compris mais vous allez nous l'expliquer, Monsieur LICARI, revient au Président de la Commission de Législation, poste dont vous avez démissionné en début d'année.

Nous vous écoutons Monsieur LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Oui, c'est exactement ça. C'est-à-dire que je considère qu'il est tout à fait naturel que ce soit le Président de la Commission de Législation qui siège dans cette Commission puisque c'est un travail en aval de préparation des textes, donc cela me paraît aller de soi.

**M. le Président.-** Nous avons bien compris cela. Ainsi, dans sept Commissions, les élus du groupe majoritaire vont apporter leur suffrage aux élus de l'opposition, donc sept Commissions sur dix-neuf intégreront désormais des représentants de l'opposition.

L'ordre du jour justement nous amène à passer à la première élection, qui concerne la Commission de Placement des Fonds.

Nous allons écouter Madame la Secrétaire Générale pour les candidatures reçues et élire nos délégués à cette Commission.

#### Mme la Secrétaire Générale.-

##### *Commission de Placement des Fonds*

M. Stéphane VALERI }  
M. Vincent PALMARO } Délégués

M. Claude BOISSON }  
Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-***Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux*

M. Claude CELLARIO	}	Délégués
M. Fabrice NOTARI		
M. Jean-Joseph PASTOR		
M. Daniel RAYMOND		

M. Vincent PALMARO	}	Suppléant
--------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission mixte d'Etude du Problème du Logement*

M. Claude BOISSON	}	Délégués
M. Jean-Luc NIGIONI		
M. Daniel RAYMOND		

M. Alexandre BORDERO	}	Suppléant
----------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission consultative de coopération avec la S.B.M.*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	}	Délégués
M. Claude BOISSON		
M. Jean-Luc NIGIONI		
M. Henry REY		

M. Vincent PALMARO	}	Suppléant
--------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de Réforme des Codes*

M. Claude CELLARIO	}	Délégués
M. Thomas GIACCARDI		

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Comité Consultatif pour la Construction*

M. Daniel RAYMOND	}	Délégué
-------------------	---	---------

M. Bernard MARQUET	}	Suppléant
--------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Comité Supérieur d'Urbanisme*

M. Daniel RAYMOND	}	Délégué
-------------------	---	---------

M. Jacques RIT	}	Suppléant
----------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Comité de l'Education Nationale*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS }  
M. Jean-François ROBILLON } Délégués

Mme Michèle DITLOT }  
} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Bourses d'Etudes*

M. Jean-Michel CUCCHI }  
M. Bernard MARQUET } Délégués  
M. Jean-François ROBILLON }

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS }  
} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission Nationale des Sports*

M. Fabrice NOTARI }  
M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET } Délégués

M. Jean-Luc NIGIONI }  
} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Aide à la Famille monégasque*

Mme Catherine FAUTRIER }  
} Délégué

M. Jacques RIT }  
} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Concessions de Services publics*

M. Claude CELLARIO }  
M. Jean-Michel CUCCHI } Délégués  
Mme Anne POYARD-VATRICAN }

M. Vincent PALMARO }  
} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-***Comité supérieur du Tourisme*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	} Délégués
Mme Christine PASQUIER-CIULLA	

M. Alexandre BORDERO	} Suppléant
----------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie*

Mme Catherine FAUTRIER	} Délégué
M. Bruno BLANCHY	

M. Bruno BLANCHY	} Suppléant
------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission administrative de l'Académie de Musique*

Mme Anne POYARD-VATRICAN	} Délégués
M. Bruno BLANCHY	

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de l'Ecole municipale d'Arts plastiques*

Mme Michèle DITLOT	} Délégué
M. Fabrice NOTARI	

M. Fabrice NOTARI	} Suppléant
-------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission des Colonies de Vacances*

M. Jean-Michel CUCCHI	} Délégués
M. Bernard MARQUET	

M. Claude BOISSON	} Suppléant
-------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission administrative de l'Office de Protection Sociale*

M. Alexandre BORDERO	} Délégué
----------------------	-----------

**M. le Président.-**  
Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Pas d'abstention.  
La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission d'Assistance aux entreprises en difficulté  
(COMED)*

M. Jean-Michel CUCCHI } Délégué

M. Vincent PALMARO } Suppléant

**M. le Président.-**

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

**VII.****RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS  
AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

Nous allons à présent à aborder le point suivant de notre soirée, qui concerne l'élection de la délégation permanente du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire (U.I.P.).

Il est de tradition que ce soit le Conseil National tout entier qui constitue le groupe monégasque de l'Union interparlementaire ; nous allons simplement désigner les Membres de la Délégation permanente de ce groupe.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Union Interparlementaire (U.I.P.)*

M. Fabrice NOTARI au poste de Président ;

M. Jean-Charles GARDETTO au poste de Vice-Président ;

M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, M. Claude CELLARIO, Mmes Michèle DITLOT et Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de Membres permanents.

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous passons à présent à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.) ; la Section monégasque est également, par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons maintenant procéder à la désignation des membres de la délégation permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.)*

Mme Catherine FAUTRIER au poste de Président ;

Mme Michèle DITLOT au poste de Vice-Président ;

MM. Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI et Jean-François ROBILLON à la fonction de Membres permanents.

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Pour finir, il nous reste à désigner les Membres du Conseil National qui constituent la délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.).

Je rappelle qu'il est de tradition que le Président du Conseil National soit élu à la fonction de Président de cette délégation, c'est pour cela que conformément à cette tradition, j'ai posé ma candidature.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Assemblée Parlementaire de l'Organisation  
pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.)*

M. Stéphane VALERI à la fonction de Président ;



M. Jean-Charles GARDETTO à la fonction de Vice-Président ;

Mme Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de Membre permanent ;

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS et Michèle DITTLLOT en qualité de Membres suppléants.

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

### VIII.

#### ANNONCE DES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée.

Deux projets de loi nous sont parvenus ; il s'agit des textes suivants :

- 1) *Projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 29 décembre 2005 et je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission de Législation qui, d'ailleurs, compte tenu de son importance, a déjà commencé à procéder à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

- 2) *Projet de loi, n° 813, relatif aux sociétés.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 25 janvier 2006 en substitution du précédent projet de loi, n° 805, auquel il se substitue. Je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, d'ailleurs, a déjà commencé, pour des raisons d'efficacité, à l'étudier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

### IX.

#### ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

En vertu également de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, je vais annoncer les propositions de loi déposées sur le Bureau de notre Assemblée.

Deux propositions de loi ont été déposées ; il s'agit des textes suivants :

- 1) *Proposition de loi, n° 183, de MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON, Mme Michèle DITTLLOT, M. Bernard MARQUET concernant la transmission aux enfants du nom de famille de la mère.*

Cette proposition de loi a été déposée le 14 mars 2006 sur le Bureau du Conseil National.

Je suis prêt à ouvrir un débat sur cette question, mais il me semble logique, compte tenu du thème qui est évidemment directement lié aux droits de la femme, de renvoyer cette proposition devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je crois que M. CELLARIO souhaite – on m'en a informé avant d'entrer en séance – plutôt demander que cette proposition soit étudiée par la Commission de Législation.

Si vous souhaitez vous expliquer, Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Oui, merci, Monsieur le Président.

En définitive, cette proposition de loi émane du groupe de l'U.N.A.M. Or, lorsqu'on regarde la composition de chaque Commission, les cinq élus U.N.A.M. se retrouvent dans la Commission de Législation. Je considère donc que, pour défendre un texte qu'ils ont déposé, il aurait été logique qu'ils soient membres de la Commission. C'est pour cette raison que je demande si on peut renvoyer ce texte devant la Commission de Législation.

**M. le Président.-** Sur le siège, je vais demander l'avis des différents groupe politiques. Je vous dirai spontanément que la logique de l'étude des projets et des propositions de loi n'a jamais consisté à regarder la couleur politique dans les Commissions, mais à faire attribuer l'examen des textes à des Commissions qui ont *a priori* la plus grande compétence et le lien le plus évident avec le thème qui est abordé par la proposition ou le projet de loi. En l'occurrence, je vous rappelle que nous parlons de la transmission aux enfants du nom de famille de la mère. Donc la logique de cette Institution serait de faire étudier ce texte par la Commission des Droits de la Femme qui est la plus appropriée. Mais, très franchement, cela a une valeur de pur symbole parce que de toute façon, c'est très formel, il y a des représentants de toutes les formations politiques dans toutes les Commissions, il y a des représentants de l'U.N.A.M. aussi bien sûr dans la Commission des Droits de la Femme, comme il y a d'ailleurs des représentants du R.P.M., de P.F.M. et de l'U.P. au sein de la Commission de Législation. Ma réaction à chaud, c'est que la proposition de M. CELLARIO n'est pas la plus logique, mais si c'est le souhait de l'Assemblée, je n'y verrai pas d'objection. Je vais donc demander l'avis des différents représentants des groupes politiques, et nous allons décider ensemble, en Séance Publique, sans avoir réfléchi au préalable puisqu'on m'a posé le problème en début de séance. Monsieur LICARI, pour P.F.M. ?

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est vrai que la logique voudrait plutôt que le texte soit attribué à la Commission des Droits de la Femme et puis, de toute façon, je dirai à Monsieur CELLARIO que s'il y a moins de membres de l'U.N.A.M., il y a vos amis de l'U.P. qui y sont, donc cela ne devrait pas changer grand-chose au résultat. Que le texte soit attribué à la Commission de Législation ne me gêne absolument pas et je suis prêt à participer à son étude, si la Majorité en décide ainsi.

**M. le Président.-** Je fais le tour de l'hémicycle. Je donne maintenant la parole à Monsieur CUCCHI, pour le groupe de l'Union pour la Principauté, l'U.P.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

En effet, comme cela, à brûle-pourpoint, il me semblerait logique que ce texte soit étudié par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille dont c'est une des compétences naturelles. Je n'ai pas d'objection particulière à ce qu'il soit étudié par la Commission de Législation. La seule remarque que je ferai : est-ce que la Commission de Législation n'a pas

déjà beaucoup de textes en attente à étudier ? Pour des raisons d'efficacité, il me semble que la Commission des Femmes et des Droits de la Famille a un peu moins de textes en attente et si on veut faire avancer le projet, il vaudrait peut-être mieux que ce soit cette Commission-là qui l'étudie. Mais en dehors de cette remarque, je n'ai pas d'objection particulière.

**M. le Président.-** Je vais maintenant donner la parole à Monsieur le Doyen PASTOR, pour le R.P.M.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

En accord avec Henry REY, je me rallie à ce qui a été dit par Maître Jean-Pierre LICARI. Je me demandais même si, vu l'importance de cette proposition de loi qui est une espèce de révolution dans le droit monégasque, il ne fallait pas envisager une étude par la Commission Plénière du Conseil National.

Mais je me rallie à ce qu'a dit Me LICARI, et avec M. Henry REY, je ne vois pas d'objection à la Commission de Législation.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres élus qui désirent donner leur avis sur ce point qui n'avait pas été débattu ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous donner mon avis à la fois en tant que Membre de la Commission des Droits des Femmes et en tant que Membre de la Commission de Législation. Je peux vous dire que le planning de travail de la Commission de Législation est extrêmement chargé et qu'il est pris actuellement aussi par des dossiers prioritaires qui sont des textes attendus en vertu de nos engagements auprès du Conseil de l'Europe. Donc, le plan de charge de la Commission de Législation est très fourni. Il me semblerait tout à fait logique, effectivement, compte tenu du fait que la Commission des Droits des Femmes est un petit peu moins occupée, que ce texte aille devant la Commission des Droits des Femmes. Maintenant, je laisse bien évidemment l'Assemblée se déterminer.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent intervenir ?

Monsieur le Doyen, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Etant donné que Maître GARDETTO vient de faire une observation tout à fait importante, je me posais une question : dans le temps, il y avait parfois deux Commissions qui s'associaient pour étudier un texte de loi.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Je partage tout à fait cet avis, parce que ce n'est pas en quantité que l'on peut parler d'engorgement, mais en contenu et je ne pense pas que la Commission des Droits de la Femme et de la Famille soit déchargée de beaucoup de plan de charge.

D'autre part, comme c'est sur le siège, que nous n'avons pas anticipé cela, je précise qu'il y a un seul membre U.N.A.M. dans le cadre de la Commission de la Femme et qu'en vertu des principes démocratiques, si cette personne venait à être en minorité, on aurait très peu de chances que ce texte aboutisse.

Donc, je pense qu'une solution de compromis telle que celle évoquée avec deux Commissions, cela serait une bonne chose. Je pense que ça demande de toute façon un travail de longue haleine et je ne pense pas que ce soit un texte qui soit urgent, par rapport à ceux qui sont actuellement étudiés, mais il sera convenable qu'on le voit dans le courant de la législature. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je voudrais rappeler pour ceux qui n'ont pas une connaissance très approfondie du fonctionnement du Conseil National, que les propositions de loi, tout comme d'ailleurs les projets de loi, ne sont pas votées par des Commissions mais par l'ensemble du Conseil National. Donc, quelle que soit la Commission qui l'étudie, le vote final intervient par les vingt-quatre Conseillers Nationaux ; c'est par contre le rapport qui est préparé par la Commission et qui est lu au nom de la Commission devant le Conseil National.

Mais je crois que, sur le fond, il n'y a vraiment aucune divergence sur le thème en question. Le Conseil National de la législature 2003/2008 a créé une Commission des Droits de la Femme justement pour faire avancer, dans tous les domaines, les droits de la femme et ce texte correspond à une avancée qui sera appréciée, j'en suis convaincu, par l'ensemble des Conseillers Nationaux.

Ce que je retiens, et ensuite on va passer au vote, c'est que, pour faire plaisir, on peut ajouter une deuxième Commission à la première, mais franchement c'est de la

démagogie et je vous le dis comme je le pense, regardez le nombre de textes qui sont en attente devant la Commission de Législation, et c'est logique, c'est par définition la Commission des lois. Dans une Assemblée qui vote les lois, il y a une majorité des textes qui passent déjà par cette Commission. On pourrait demander au Secrétariat Général de donner la liste des projets de loi en attente d'étude et M. LICARI peut en témoigner aussi pour l'avoir présidée, c'est à elle qu'on attribue le plus de projets de loi. Donc, si nous demandons à cette Commission de venir s'ajouter à la Commission des Droits de la Femme, cela veut dire que ce texte sera étudié moins vite et qu'il sera voté moins vite par le Conseil. Comme je suis responsable du bon fonctionnement du Conseil National, je propose de voter pour que ce texte soit attribué à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et l'Assemblée va comme toujours décider démocratiquement.

Nous avons donc trois possibilités, je vais déjà mettre aux voix la proposition de renvoi de cette proposition à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Qui est d'avis de renvoyer ce texte devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille ?

*MM. Alexandre BORDERO, Jean-Michel CUCCHI,  
Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,  
Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,  
Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Stéphane VALERI.*

Qui est d'avis de renvoyer ce texte devant la Commission de Législation ?

*MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON,  
Claude CELLARIO, Mme Michèle DITTLOT,  
MM. Bernard MARQUET, Jean-Joseph PASTOR  
et Henry REY.*

J'allais proposer la troisième solution des deux Commissions réunies, mais tout le monde ayant voté, personne ne soutient cette solution.

A la majorité, le texte est renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

*(Renvoyé).*

Monsieur REY, je vous en prie.

**M. Henry REY.-** Monsieur le Président, je n'ai pas apprécié le terme démagogique. J'aimerais que vous vous expliquiez, qu'est-ce que vous voulez dire par démagogique ?

**M. le Président.-** Faire plaisir à tout le monde, en oubliant d'être efficace, Monsieur REY.

**M. Henry REY.-** Lorsqu'on essaye d'être, je dirais, utile à différentes opinions. Je trouve que vous employez les termes démocratique et démagogique un peu trop facilement.

**M. le Président.-** Quand on lit certains comptes-rendus de réunions politiques de l'opposition, je crois que ce sont plutôt ses leaders qui emploient ces mots fréquemment contre les dirigeants de la majorité.

**M. Henry REY.-** Alors, si vous voulez, on peut en parler pendant des heures devant tout le monde, parce que, dans les réunions politiques, vous, vous faites des interventions dans tous les journaux et partout ; l'autre jour vous avez reproché à certains de vos collègues de faire des interventions en dehors du Conseil National. Alors, si vous voulez être démocratique, faites-le pour tout le monde, tout le monde a le droit de parler et si vous voulez être démagogique, continuez à dire qu'il n'y a que vous qui pouvez parler.

**M. le Président.-** Ecoutez Monsieur REY, comme d'habitude, vous cherchez l'incident et comme d'habitude, sereinement, vous ne le trouverez pas avec moi.

**M. Henry REY.-** Vous avez employé le terme de démagogie à un mauvais moment.

**M. le Président.-** Je laisse juges ceux qui assistent au débat de qui est agressif et polémique.

Moi, je dis que le fonctionnement du Conseil National...

**M. Henry REY.-** Pour être utile, on fait une proposition et vous trouvez que c'est démagogique. Vous trouvez que vous n'êtes pas agressif ?

**M. le Président.-** Monsieur REY, je vous le réexplique une dernière fois.

**M. Henry REY.-** Non, non ce n'est pas la peine, n'expliquez plus rien.

**M. le Président.-** Si, si, je suis désolé mais jusqu'à preuve du contraire, dans cette enceinte tout le monde a droit à la parole et lorsque vous avez terminé, je la reprends si vous permettez...

**M. Henry REY.-** Oui, on vous fait une proposition et je ne vois pas ce qu'il y a de démagogique...

**M. le Président.-** Continuez à parler, lorsque vous aurez terminé, j'essaierai de parler.

Bien. Donc, j'ai dit ce que j'avais à dire. Le bon fonctionnement du Conseil National, c'est que les textes soient étudiés le plus vite possible par les Commissions disponibles et compétentes pour cela. C'est fait et même si cela ne fait pas plaisir à tout le monde, c'est pour l'efficacité de notre Assemblée.

Le texte est donc renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Nous arrivons au point suivant de l'ordre du jour :

2) *Proposition de loi, n° 184, de Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, relative au renforcement de la répression des crimes contre l'enfant.*

Cette proposition de loi a été déposée le 28 mars 2006. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de la renvoyer devant la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse. Je rappelle d'ailleurs que ce sont les membres de cette Commission qui en sont les auteurs.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

## X.

### ETAT D'EXAMENS DE TOUS LES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître à

chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer, selon l'ordre protocolaire et la tradition, par M. Vincent PALMARO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Nous vous écoutons Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Il y a seize projets de loi qui ont été votés à ce jour et traités par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Pour les projets de loi en cours d'examen par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

- Concernant les projets de loi sur les sociétés :

1) *Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Date de départ du Gouvernement : 14 janvier 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 14 janvier 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Le premier examen par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a eu lieu le 12 mars 2003. Envoi des questions au Gouvernement le 31 mars 2003 et réception des réponses le 5 août de la même année. L'examen de ce projet de loi a été suspendu dans l'attente du dépôt du projet de loi, n° 813, relative aux sociétés notamment la SARL.

Effectivement, ces deux projets de loi ont des points communs et doivent recevoir, pour certains de leurs articles, des réponses cohérentes. D'ailleurs, étant donné que le projet de loi, n° 813, relative aux sociétés notamment la SARL a été déposé en janvier 2006, la reprise de l'examen du projet de loi dont je parle, le n° 755, a repris le 15 février 2006. Ce projet est en cours de finalisation, le rapport de la Commission devrait être remis au Gouvernement au cours de la présente session.

2) *Projet de loi, n° 813, relative aux sociétés dont la SARL.*

Date de départ du Gouvernement : 25 janvier 2006

Date d'arrivée au Conseil National : 25 janvier 2006

Dans l'attente d'un dépôt en Séance Publique et d'un renvoi devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ce qui vient d'être fait à l'instant, ce texte annule et remplace le projet de loi, n° 805, déposé fin 2005.

Alors, ce projet de loi, n° 813, est déjà en cours d'examen. L'objectif de la Commission est de remettre son rapport au Gouvernement avant la fin de la présente session législative. Cet objectif dépendra, toutefois, des délais d'étude et d'échange d'informations avec le Gouvernement.

- Ensuite, les projets de loi concernant des désaffectations de parcelles de terrain. Il y a quatre projets de loi de désaffectations. Ces désaffectations ont été mises en attente par la Direction Générale du Conseil National depuis plusieurs mois (8 à 14 mois) ; certaines ont été étudiées et prises en charge en Commission Plénière d'Etude. Il paraît maintenant nécessaire de relancer leur examen :

3) *Projet de loi, n° 758, prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, rue Honoré Labande.*

Date de départ du Gouvernement : 23 avril 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 23 avril 2003

Déposé en Séance Publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a été mis en attente afin d'être simultanément étudié avec le projet de loi, n° 783, relatif à la désaffectation du site Testimonio.

Ce projet, maintenant en cours d'examen, devrait être traité au cours de la session actuelle.

4) *Projet de loi, n° 762, prononçant la désaffectation de deux parcelles dépendant du domaine public de l'Etat entre les numéros 19 et 21 Avenue de l'Annonciade.*

Date de départ du Gouvernement : 12 juin 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 12 juin 2003

Déposé en Séance Publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Une série de questions a été envoyée au Gouvernement le 1<sup>er</sup> avril 2005. Nous sommes dans l'attente des réponses du Gouvernement.

Sous cette réserve, la Commission devrait pouvoir traiter ce projet au cours de la session actuelle.

5) *Projet de loi, n° 783, prononçant la désaffectation, dans le quartier de Saint Roman, de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Date de départ du Gouvernement : 17 juin 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 17 juin 2004

Déposé en Séance Publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

Le premier examen de ce projet a eu lieu à l'occasion de la Commission Plénière d'Etude du 5 août 2004 ; l'examen s'est poursuivi en Commissions Plénières d'Etude du 15 mars 2005 et du 3 mai 2005, avec un exposé de la solution proposée par le Président de la Commission du Logement : cette proposition, à ce jour, semble ne pas avoir été privilégiée par le Gouvernement.

Ce projet devrait, maintenant, être également traité au cours de la session actuelle.

6) *Projet de loi, n° 787, prononçant la désaffectation au boulevard Princesse Charlotte et au boulevard de France de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Date de départ du Gouvernement : 5 octobre 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 5 octobre 2004

Déposé en Séance Publique le 15 octobre 2004 et renvoyé devant la Commission.

Le premier examen a eu lieu le 2 mars 2005 et le 14 avril 2005.

Il a été envoyé une liste de questions au Gouvernement le 20 avril 2005. La poursuite de l'examen lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 11 mai 2005 et de la Commission Plénière d'Etude du 12 mai 2005, a eu lieu. Réception de la réponse du Gouvernement le 18 mai 2005 nous informant qu'il demeure favorable à une désaffectation et nous assurant que cette cession s'effectuera à titre onéreux.

Ce projet, qui est maintenant en cours d'examen, devrait être traité aussi au cours de la session actuelle.

- Enfin, les projets de loi concernant les activités financières :

7) *Projet de loi, n° 799, portant modification de la loi n° 1.194 du 9 juillet 1997 relative à la gestion de portefeuilles et aux activités boursières assimilées.*

Date de départ du Gouvernement : 8 juin 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 8 juin 2005

Déposé en Séance Publique le 27 juin 2005 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet a débuté en Commission des Finances le 8 février 2006 ; la poursuite de l'examen a eu lieu le 15 février 2006 et une liste de questions a été envoyée le 21 février.

A ce jour, nous sommes dans l'attente des réponses du Gouvernement à ces questions.

8) *Projet de loi, n° 801, relative à l'exercice d'une activité de conservation ou administration d'instruments financiers.*

Date de départ du Gouvernement : 2 septembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 2 septembre 2005

Déposé en Séance Publique le 24 octobre 2005 et renvoyé devant la Commission.

Des échanges de courriers entre le Président du Conseil National et S.E. M. le Ministre d'Etat ont eu lieu. Le premier examen lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a eu lieu le 9 novembre 2005.

Il y a eu établissement d'un questionnaire lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 1<sup>er</sup> février 2006 qui a été envoyé au Gouvernement le 3 février 2006 ; la réponse a été reçue le 15 mars 2006 et actuellement, la Commission des Finances poursuit l'examen de ce projet et l'étude de ces réponses. Ce projet devrait être traité au cours de la session actuelle.

Toutes ces prévisions tiennent compte des délais d'étude et des délais d'échange d'informations avec le Gouvernement, bien sûr.

- *Proposition de loi, n° 180, tendant à modifier la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative au budget, afin de permettre le report de crédit de paiement sur les opérations de capital.*

Le rapport du Conseil National a été voté par l'Assemblée le 7 décembre 2005 et transmis au Gouvernement le jour même.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Nous allons poursuivre la présentation du travail législatif avec Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux projets de loi ont été renvoyés devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses :

- 1) *Projet de loi, n° 795, modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget.*

Date de départ du Gouvernement : 8 mars 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 8 mars 2005

Déposé en Séance Publique le 20 avril 2005 et renvoyé ce même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Il a été examiné par la Commission les 9 mai, 23 mai, 2 juin, 9 juin, 7 novembre 2005 et 6 mars 2006. Il devrait, si tout va bien, pouvoir être voté durant cette session.

- 2) *Projet de loi, n° 796, sur la sécurité alimentaire.*

Date de départ du Gouvernement : 24 mars 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 24 mars 2005

Un courrier a été envoyé au Gouvernement le 1<sup>er</sup> août 2005 dont nous attendons la réponse. Si la réponse arrive rapidement, je pense que l'on pourra le voter aussi durant cette session.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre exposé.

Nous poursuivons avec Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Treize projets de loi sont renvoyés devant la Commission de Législation :

- 1) *Projet de loi, n° 674, réglementant les sondages d'opinion.*

M. le Ministre d'Etat, par courrier en date du 10 avril 2006, a confirmé le retrait de ce projet de loi.

- 2) *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Date de départ du Gouvernement : 24 septembre 2001

Date d'arrivée au Conseil National : 24 septembre 2001

Déposé en Séance Publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission, il y a eu la désignation d'un Rapporteur, M. Claude BOISSON. Le projet a été

étudié, l'approbation du rapport a eu lieu le 8 avril 2005. Cependant, lors de la Commission Plénière d'Etude du 12 mai 2005, M. Franck BIANCHERI indique que le rapport du Conseil National est en cours d'étude par le Gouvernement. Il précise que, dans un souci de cohérence, ce projet de loi devrait être voté, lors d'une même session législative, avec les projets de loi relatifs à la fraude aux systèmes d'information, au commerce et à la preuve électronique et aux informations nominatives.

Dans l'attente de ces projets de loi relatifs à la fraude, aux systèmes d'information, au commerce et à la preuve électronique, eh bien nous sommes en suspens.

- 3) *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Examen achevé.

Date de départ du Gouvernement : 22 février 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 22 février 2002

Déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Lors de sa séance du 7 novembre 2003, la Commission a désigné M. Jean-Charles GARDETTO comme Rapporteur.

Le rapport a été approuvé le 18 juin 2004 et transmis au Gouvernement au mois de septembre.

L'examen des modifications, après navettes, souhaitées par le Gouvernement a eu lieu les 13 et 27 mai 2005 et l'approbation du nouveau projet de rapport le 10 juin, transmis au Gouvernement le 4 août 2005.

Les observations du Gouvernement sur la nouvelle version du rapport ont été reçues le 21 octobre 2005.

Il y a eu des discussions, lors de la séance du 16 février 2006, sur les observations du Gouvernement. Ceci dit, ce texte va en liaison avec un nouveau texte que nous avons reçu dernièrement, qui a été renvoyé ce jour même et dont la Commission, j'en parlerai un peu plus tard, a déjà entamé la discussion.

- 4) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Date de départ du Gouvernement : 21 mars 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 21 mars 2002

Déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission. Il n'y a pas eu à ce jour, de Rapporteur désigné.

5) *Projet de loi, n° 756, relatif à la copropriété des immeubles bâtis.*

Date de départ du Gouvernement : 28 janvier 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 28 janvier 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission. Il y a eu, en la personne de M. Jean-Pierre LICARI, la désignation du Rapporteur. Un rapport a été établi le 28 avril. Cependant il a été demandé une suspension de l'examen de ce texte car la Commission a voulu tenir compte des travaux que le Conseil Economique et Social avait réalisés sur le sujet.

Lors de la Commission de Législation du 2 mars 2006, il est décidé d'adresser le projet de loi ainsi que le texte consolidé à quelques syndicats de la Principauté en vue d'une rencontre entre les Membres de la Commission et les professionnels.

Lors du 7 avril 2006, une rencontre a eu lieu entre les Membres de la Commission et les représentants de la Chambre Immobilière. Ce texte nécessite un réexamen et, très rapidement, il reviendra en examen devant les membres de la Commission.

6) *Projet de loi, n° 760, sur le terrorisme.*

Date de départ du Gouvernement : 5 mai 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 5 mai 2003

Déposé en Séance Publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Son examen est achevé.

Il a été désigné comme Rapporteur, M. Thomas GIACCARDI. L'envoi du rapport au Gouvernement a eu lieu le 10 février 2005, les observations du Gouvernement ont été reçues le 29 avril 2005. Il y a eu examen de ces réponses ; des observations de la Commission de Législation sur les réponses du Gouvernement ont été envoyées le 5 octobre 2005 et depuis nous avons attendu, attendu... c'est pour cette raison qu'il a été décidé, le 2 mars 2006, lors de la tenue de la Commission d'envoyer un courrier de relance au Gouvernement, ce courrier a été envoyé le 3 mars 2006. Nous attendons et espérons avoir des réponses cette semaine.

7) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Date de départ du Gouvernement : 13 mai 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004

Déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Il est en cours d'examen. Le Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, a été désigné.

8) *Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature.*

Date de départ du Gouvernement : 13 mai 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004

Déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Des questions ont été envoyées au Gouvernement et un Rapporteur, en la personne de M. Jean-Pierre LICARI, a été désigné le 23 septembre 2005.

Approbation du rapport lors de la Commission de Législation du 28 octobre 2005 et transmission au Gouvernement le 15 novembre de cette même année.

Depuis, pas de nouvelle. C'est pour cette raison que lors de la Commission du 2 mars 2006, il a été décidé, là encore, d'adresser au Gouvernement un courrier de relance afin d'obtenir des observations sur le rapport de M. Jean-Pierre LICARI. Ce courrier de relance a été envoyé le 3 mars 2006 et nous espérons dans les jours qui viennent avoir une réponse du Gouvernement.

9) *Projet de loi, n° 782, modifiant le Livre premier du Code pénal.*

Date de départ du Gouvernement : 14 juin 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 14 juin 2004

Déposé en Séance Publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de Rapporteur désigné.

10) *Projet de loi, n° 790, relatif à la motivation des actes administratifs.*

Date de départ du Gouvernement : 13 décembre 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 14 décembre 2004

Déposé en Séance Publique le 14 décembre 2004 et renvoyé devant la Commission.

Son examen est achevé, le Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Anne POYARD-VATRICAN, le 21 janvier 2005.

Le 6 mai 2005, envoi d'un premier rapport ; après examen par le Gouvernement, celui-ci demande une réunion de travail en présence du Directeur des Affaires Juridiques, par un courrier en date du 8 août 2005.

Il y a eu à ce moment-là, de la part du Conseil National, la demande de transmission au Gouvernement d'un avis juridique pour lever un point de blocage et



cette consultation juridique a été transmise au Gouvernement, le 26 octobre 2005.

L'avis du Gouvernement, suite à la consultation juridique, a été reçu le 21 novembre 2005.

La Commission lors de sa session du 16 février 2006 a donc discuté de la réponse du Gouvernement.

L'examen des derniers points de blocage a été fait le 24 mars 2006. La décision a été, bien entendu, de rencontrer très rapidement le Gouvernement après envoi de la dernière version du rapport modifié.

11) *Projet de loi, n° 804, modifiant la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives.*

Date de départ du Gouvernement : 6 septembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 6 septembre 2005

Déposé en Séance Publique le 24 octobre 2005, ce projet de loi a été renvoyé devant la Commission.

Devant l'urgence de ce projet de loi, la Commission fera tout pour qu'il soit discuté avant la fin de l'année 2006.

12) *Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions*

Date de départ du Gouvernement : 11 novembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005

Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005, il a été renvoyé devant la Commission.

13) *Projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat.*

Date de départ du Gouvernement : 29 décembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 29 décembre 2005

Déposé en Séance Publique le 19 avril 2006, c'est-à-dire aujourd'hui, il est renvoyé devant la Commission mais comme cela a été dit, la Commission dans un souci d'efficacité a déjà commencé l'étude de ce projet de loi car ce projet de loi doit être mis en parallèle avec le projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations. La Commission a bon espoir de terminer très rapidement l'étude de ce projet de loi. Très prochainement, un Rapporteur sera désigné et nous transmettrons au Gouvernement le rapport de la Commission.

Une dernière chose, Monsieur le Président, je souhaite que le Gouvernement soit excessivement sensible à un certain nombre de projets de loi que la Commission a réexaminés car ils étaient déjà achevés et j'aimerais que le Gouvernement fasse diligence pour que, enfin, nous puissions nous réunir et que nous puissions, lors de cette session, voter ces projets de loi, qui je le rappelle, pour certains, sont une recommandation du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je m'associe pleinement à vos propos, comme j'en suis persuadé, l'ensemble de nos collègues. Effectivement, nous sommes dans l'attente d'un certain nombre de réponses qui nous sont indispensables. Je demanderai à un Membre du Gouvernement de bien vouloir transmettre cette demande à Monsieur le Ministre d'Etat afin qu'il puisse faire diligence pour tous les Services concernés de l'Administration. Merci, Monsieur CELLARIO pour ce long exposé qui concernait les très nombreux textes – et nous avons ainsi pu le vérifier – dont est saisie la Commission de Législation.

Monsieur LICARI, vous souhaitez intervenir ? Je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est juste une mise au point pour qu'il n'y ait pas éventuellement d'erreur. Il me semble, je dis cela vraiment sous réserve, il me semble qu'il y a deux omissions dans la liste de M. CELLARIO. Le projet de loi, n° 738, sur le commerce et la preuve électroniques et le projet de loi, n° 739, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information. Parce que – sauf erreur de ma part – ces projets n'ont, à ce jour, pas été retirés par le Gouvernement. M. BIANCHERI nous avait annoncé en novembre 2004 qu'ils étaient obsolètes et qu'ils devaient faire l'objet d'un remplacement par de nouveaux textes plus perfectionnés sur le plan technique mais, à ce jour, ces projets sont toujours déposés au Conseil National et la Commission de Législation en est toujours saisie.

**M. le Président.-** Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** M. LICARI a tout à fait raison, ces textes doivent être retirés et seront représentés dès leur retrait. J'avais noté que le Président de la Commission de Législation avait, lorsqu'il évoquait les jeux de hasard, également évoqué la cohérence avec ces deux textes.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Si je n'ai pas nommé ces textes de loi, mais j'allais en parler, c'est parce qu'ils forment un pack. Le Gouvernement devra les retirer pour déposer de nouveaux textes. Donc, dans l'attente, la Commission n'étudie pas ces textes.

**M. le Président.-** Merci pour cette précision.

Nous continuons la présentation du travail législatif. Etant donné l'absence en Principauté ce soir de la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme Catherine FAUTRIER, c'est Mme Anne POYARD-VATRICAN qui va nous indiquer l'état d'avancement des projets de loi dont est saisie cette commission.

Nous vous écoutons Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire un état des projets qui ont été renvoyés devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. En fait, ils sont au nombre de trois, mais ils traitent du même sujet, puisqu'il s'agit du congé de paternité, donc en clair, le fait d'accorder des jours supplémentaires aux papas pour accueillir un enfant.

1) *Projet de loi, n° 809, relative au congé de paternité accordé aux salariés.*

L'examen est achevé.

Date de départ du Gouvernement : 11 novembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005

Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

L'examen et la désignation du Rapporteur ont été faits – le Rapporteur est Mme Catherine FAUTRIER – lors de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du 5 janvier 2006 ; nous avons envoyé une liste de questions au Gouvernement le 10 janvier 2006 ; les réponses ont été reçues le 9 février et nous avons poursuivi l'étude du texte pour approuver le rapport le 9 février 2006.

2) *Projet de loi, n° 810, relative aux congés de paternité et d'adoption accordés aux fonctionnaires de l'Etat.*

L'examen est achevé.

Date de départ du Gouvernement : 11 novembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005

Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

Le Rapporteur est M. Alexandre BORDERO nommé le 5 janvier 2006. Il y a eu, là également, une liste de questions au Gouvernement le 10 janvier 2006 avec des réponses reçues le 9 février 2006 ; le rapport a été adopté ce même jour par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

3) *Projet de loi, n° 811, relative aux congés de paternité et d'adoption accordés aux fonctionnaires de la Commune.*

L'examen est achevé.

Date de départ du Gouvernement : 11 novembre 2005

Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005

Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

Examen et désignation du Rapporteur en la personne de M. Alexandre BORDERO le 5 janvier 2006. Une liste de questions au Gouvernement a été adressée le 10 janvier 2006 et les réponses reçues le 9 février 2006. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir vous dire que ces projets de loi faisaient suite à des propositions de loi qui avaient été faites par le Conseil National. Cela nous laisse de la place pour accueillir le nouveau projet qui a été soumis ce soir à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et donc alléger le travail de la Commission de Législation.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Il nous reste, pour terminer cette séance de présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National, à écouter la Présidente pour la Commission de la Culture qui est saisie d'un projet de loi en cours.

Je vous donne la parole, Madame Michèle DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

- *Projet de loi, n° 789, sur le dépôt légal.*

Date de départ du Gouvernement : 13 décembre 2004

Date d'arrivée au Conseil National : 14 décembre 2004

Déposé en Séance Publique le 14 décembre 2004 et renvoyé ce même jour devant la Commission. Etudié dès le premier trimestre 2005, le projet de loi, n° 789, sur le dépôt légal a suscité de la part de la Commission de la Culture des questions et des demandes de précision qui ont fait l'objet d'une lettre adressée à S.E. M. le Ministre d'Etat le 18 avril 2005.

Le 12 mai 2005, lors d'une Commission Plénière d'Etude, je rappelais à M. le Conseiller pour l'Intérieur que nous n'avions toujours pas de réponse à nos interrogations. Un courrier arriva au Conseil National le 7 juin 2005, mais les éléments de réponse parurent incomplets et imprécis à la Commission. Celle-ci reçut les principaux acteurs de l'actuel dépôt légal et visita les lieux où les œuvres constituant ce dépôt légal sont pour l'instant entreposées.

Le 21 septembre 2005, la Commission de la Culture me désigna comme Rapporteur et elle adressa à cette même date un nouveau courrier au Gouvernement sollicitant la communication du projet d'Ordonnance Souveraine appelé à compléter le projet de loi, n° 789. Ce projet d'Ordonnance Souveraine nous a été envoyé par S.E. M. le Ministre d'Etat le 23 janvier 2006. Il répond en partie aux interrogations et aux préoccupations de la Commission. Le rapport est à présent en cours d'élaboration et j'espère fermement que nous voterons cette loi attendue sur le dépôt légal au cours de cette session législative ordinaire du printemps 2006.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame DITLOT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi. Vous voyez que nous n'allons pas chômer d'ici le 30 juin prochain, date de la fin de la session de printemps du Conseil National et qu'un travail considérable est en cours pour la modernisation de nos lois entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

Nous avons en théorie épuisé l'ordre du jour, mais je vois mon Collègue Bernard MARQUET qui souhaite s'exprimer.

Je vous en prie, Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Toujours dans un souci de modernisation et d'efficacité, il y a certains projets de loi ou propositions de loi qui ont été retirés par le Gouvernement, dont nous n'avons plus de nouvelle. Par exemple, on nous avait promis, lorsqu'on a retiré le texte sur l'éducation, d'en renvoyer un très rapidement et, d'après ma mémoire, c'était il y a plus de deux ans. Est-ce que, à l'avenir, lorsque nous irons travailler avec le Gouvernement, sur le futur projet de loi du Conseil National, ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour, parce que, que ce soit la population ou les élus, nous aimerions bien savoir ce qu'il en est de ces projets retirés qui auraient déjà dû revenir ?

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET pour cette intervention. Effectivement, la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse absente ce soir, l'aurait, certainement comme vous, souligné. On attend effectivement le texte sur l'éducation depuis longtemps.

S'il n'y a pas d'autre remarque sur le travail législatif, l'ordre du jour est à présent épuisé, donc conformément au Règlement intérieur, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je déclare la séance levée.

—  
**(La séance est levée à 19 heures 40).**  
—

---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---